Chrétiennes, de dames et demoiselles dévouées, a bien voulu prêter son concours à cette œuvre de bienfaisance pour tenir les comptoirs, restaurants, théâtres, fritures, etc.

Dans le programme très varié de cette fête, nous relevons une attraction particulièrement intéressante, c'est la reconstitution du « Théâtre Desmettre », par M. Desmettre lui-même, entouré de ses anciens artistes.

Nous engageons vivement nos lecteurs à se rendre nombreux à cette foire aux plaisirs. Ce sera pour tous l'occasion de témoigner aux anciens élèves des Frères, une marque de sympathie et un nouvel encouragement pour le dévouement qu'ils apportent dans toutes nos œuvres catholiques et sociales.

NOCES D'ARGENT. — M. et Mme Edouard Bernard Van Nieuwenhuyse-Humez ont célébré, jeudi, le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. A la messe d'actions de grâces, dite, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, par M. le chanoine Berteaux, curé-doyen, se pressait une très nombreuse assistance de parents et d'amis qui étaient venus apporter une marque de sympathie aux jubilaires.

Après la cérémonie, une réception a eu lieu en leur domicile, 12, rue du Collège. Un dîner qui a réuni les deux familles et les invités, a clôturé cette fête intime.

Nous tenons à ajouter nos félicitations et nos vœux les plus sincères à tous ceux que M. et Mme Edouard Bernard Van Nieuwenhuyse-Humez ont reçus en cette circonstance.

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, organisée chaque année par la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, s'ouvrira, cette année, dans le hall de la rue de l'Alouette, le samedi 19 septembre prochain.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Madame Rhon, née Caroline Boulenger, épouse de M. Wilhelm Rohn, professeur d'allemand, aux cours municipaux des langues vivantes.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES ET LE P. O. F. — La section roubaisienne du P. O. F. vient d'envoyer au citoyen Bebel, député au Reichstag, l'adresse suivante, que nous publions à titre documentaire :

« La section Roubaisienne du Parti Ouvrier Français (Union Socialiste Révolutionnaire), réunie en assemblée générale, le 17 juin 1903, adresse à la démocratie socialiste allemande, les plus chaleureuses félicitations pour la magnifique victoire qu'elle vient de remporter aux élections générales, sur la toute-puissante bourgeoisie capitaliste et impérialiste.

» De même le Stuttgart, Directeur de la Source Démocratique, de bien vouloir nous adresser au vaillant prolétariat européen allemand.

» Espérons, avec ceux que les travailleurs français, sauront, dans un avenir prochain, profiter de la grande leçon de tactique et d'union que viennent de leur donner leurs frères d'outre-Rhin en surgissant soudainement, pour la conquête du pouvoir politique et l'affranchissement politique et économique de la classe productive.

» Vive le parti socialiste allemand ! Vive l'Internationale des travailleurs !

» Pour la section Roubaisienne du P. O. F.. » » Le Secrétaire, H. LEFEBVRE. »

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Dans l'après-midi de jeudi, un agent de renseignements commerciaux, M. J. B..., a tenté de se donner la mort dans une avenue du Parc de Barbieux.

Vers deux heures, un propos d'octroi de service au bureau de l'avenue Lemoine, entendit une détonation et aperçut, à une centaine de mètres du bureau, du côté du boulevard de Paris, un homme qui s'affaissait sur un banc. Il avait la tempe ensanglantée et tenait à la main un revolver.

Le préposé se saisit de désespéré et le conduisit à l'occasion à Au Pont d'Avignon », tenu par M. Carrière, où M. le docteur Lepers, appelé aussitôt, vint lui donner des soins. M. J. B... s'était tiré un coup de revolver dans la tempe droite, mais, fort heureusement, il ne s'était pas fait grand mal. Néanmoins, le projectile n'a pu être extrait.

En même temps, M. Lecomte, commissaire de police du quartier, arrondissement, venait ouvrir une enquête. Le commissaire a déclaré avoir quitté son domicile jeudi matin et avoir acheté le revolver chez M. Prévoteau, boulevard Montesquieu. Interrogé, il a déclaré qu'il a pour s'attenter à ses jours, il a été victime qu'il était poursuivi par des individus, vêtus de noir, qui avaient voulu lui faire un mauvais parti. Mais on n'a pas tarde à s'apercevoir que ces individus n'existaient et qu'il était victime du délire de la persécution. Mme J. B... a confirmé cette déclaration.

M. B... a été conduit entre à l'Hôtel-Dieu pour être mis en observation. Il est âgé de 52 ans.

[illegible] — Hier, vers midi, des ouvriers [illegible] ont fracturé le panneau [illegible] de la rue d'entre et du magasin tenu par [illegible] Cornu, marchand de beurre, rue [illegible] Jules Parez. Il s'agissait [illegible] 2 kilos de beurre et [illegible] qui se trouvait dans le tiroir [illegible].

UN PARI À PAPI. — Il est assez curieux de pari [illegible] rabattre de [illegible] Julien Parez. Il s'agissait [illegible] pour laisser passer [illegible] Parez a gagné le pari en [illegible] 30 minutes 50 secondes. Son [illegible] 3 [illegible] Lorgnon était [illegible].

UN [illegible] DES MAUVAIS GRÈS. — Un malfaiteur [illegible] M. Lecomte, fabricant de bonneterie, rue de Dunkerque, en a été quitte pour un bon coup de pied au [illegible].

LÉGÈREMENT BLESSÉ. — Un ouvrier de [illegible] M. [illegible], a été blessé à la main [illegible] M. [illegible], rue Neuve, 41.

LÉGÈREMENT BLESSÉ PAR ACCIDENT. — Un monteur de [illegible] M. [illegible], a été blessé à la main droite [illegible] 41.

UN VOL AU PARC DE BARBIEUX. — Deux cambrioleurs opportunistes se sont introduits [illegible] M. Vanlaeme, chef jardinier de la [illegible] du Parc de Barbieux.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de M. Dufin-Delespaul, fabricant, Jules Masure, 13 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé à l'annulaire droit par son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dupuis. — Au tissage de M. Emile Eoyr, fabricant, un tisserand, Henri Stevens, 40 ans, rue Daubenton, s'est fait des contusions en tombant sur son métier. Dix jours de repos. Docteur Bernard. — Un ourdissoir-tisseur de M. J. Watt, fabricant, Remy Cogche, 14 ans, rue Lucrèce, a été blessé à l'index droit en nettoyant un vélo. Dix jours de repos. Docteur Picquet. — Un peintre de M. Jean Cordonnier, entrepreneur, Jules Verghote, 19 ans, rue Meissonnier, s'est fait une entorse au poignet en tombant d'une échelle. Six jours de repos. Docteur Derville. — Un domestique de MM. Jules Lemaire et frères, entrepreneurs de transports, Gustave Wecomme, 18 ans, rue des Fossés, impasse Ingouville, s'est blessé au genou en portant des pièces de tissus. Dix jours de repos. Docteur Godefroy. — Un garçon de la brasserie de M. Quint-Devallée, Henri Cornard, 35 ans, Grande-Place, s'est fait une entorse externe de l'articulation gauche en tombant. Un mois de repos. Docteur Mariage. — Dans la même brasserie, Cyrille Verdonck, 31 ans, demeurant à Wattrelos, s'est fait des contusions en tombant. [illegible] jours de repos. Docteur Leclat. — Un soigneur de cardes de MM. Lemaire et Dillies, filateurs, Léon Blott, 28 ans, rue de la Gare, a été blessé à l'annulaire droit en nettoyant sa machine. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — Un homme de ville de MM. Créval-Sibon et fils, expéditeurs, Emile Hourez, 32 ans, rue des Charpentiers, a eu le pied droit écrasé par la roue de sa voiture. Quinze jours de repos. Docteur Lalbe.

La REVUE TEXTILE hebdomadaire commencera incessamment la publication d'une étude complète sur la préparation et le réglage des métiers à tisser de tous systèmes, véritable manuel du contre-maître du tissage, du monteur de chaînes, du mentenr de métiers et du tisserand.

20 centimes le numéro. 8 francs par an. Bureaux à Roubaix, 71, Grande-Rue. Spécimen sur demande. 33003

EXPOSITION annuelle d'agriculture de Londres. *(Voir aux annonces.)* 32997

LA LIBRAIRIE DU JOURNAL DE ROUBAIX met en vente :

Manuel complet du confiseur et du chocolatier, par Cardelli, 4 francs.

Manuel complet du boulanger ou traité pratique de la panification française et étrangère, 4 francs.

Manuel du limonadier, glacier et cafetier, par Chautard, 3 francs.

Manuel des eaux et boissons gazeuses, par Gasquet, 4 francs. 29939

WASQUEHAL

LACHE AGRESSION CONTRE UN CYCLISTE. — M. Georges Lechantre, 35 ans, violoncelliste, Grande-Rue, à Croix, était allé remplacer, mercredi soir, à Lille, au concert d'une brasserie, un de ses camarades. Il s'était rendu à Lille à bicyclette et en était reparti, vers minuit, pour regagner Croix.

Une demi-heure plus tard, il se trouvait au hameau du Petit Wasquehal, entre Flers et Mons-en-Barœul, quand il aperçut quatre individus qui, à son approche, se jetèrent sur la chaussée dans toute sa largeur pour l'empêcher de passer.

M. Lechantre crut à une plaisanterie et continua à pédaler, en raisonnant toutefois l'allure de sa machine. Alors ces individus se précipitèrent sur lui et le firent tomber de sa bicyclette.

L'un des agresseurs frappa M. Lechantre en plein visage, à coups de casse-tête, et lui brisa plusieurs dents. Les autres s'acharnèrent sur le pauvre homme et le rouèrent de coups jusqu'à ce qu'il perdît connaissance.

Ce n'est que vers deux heures du matin que le violoncelliste revint à lui : il avait été étendu inerte sur la route pendant une heure et demie. Quand il eut repris complètement ses sens, il se remit en route, et bien que souffrant beaucoup il arriva péniblement jusqu'à sa demeure.

Mme Lechantre, qui est employée au bureau du télégraphe à Roubaix, inquiète de n'avoir pas vu son mari rentrer, l'attendait avec impatience ; en juge de son effroi en l'apercevant dans l'état lamentable qu'on sait. Mme Lechantre, après une agression aussi sauvage.

M. le docteur Barroyer, mandé en toute hâte, vint donner des soins au blessé ; il constata des contusions multiples sur tout le corps. M. Lechantre était, jeudi matin, en proie à une fièvre violente ; le médecin a jugé son état assez grave.

Le blessé a cru reconnaître — bien qu'il ne soit pas très affirmatif à cet égard — dans ses agresseurs, des hommes travaillant dans les environs ; il a donné leur signalement à la police, qui les recherche.

LANNOY

LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira dimanche prochain à neuf heures très précises, à la Mairie. Ordre du jour : Instance intentée par M. Vallon ; présence urgente.

TOURCOING

LA FRAUDE. — Mercredi soir, vers dix heures, MM. Baptiste Nées et Paul Crespel, étant en service au sentier du Curé, ont arrêté deux jeunes garçons, Edmond Dassonleville et Charles Prudhomme, âgés respectivement de 14 ans, demeurant tous deux rue des Archers, 6, à Lannoy, qui portaient ensemble 28 kil. de café vert. Cette marchandise saisie représente la valeur de 84 fr.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 6
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

On trouve le *Journal de Roubaix* :
A OSTENDE, chez Mme veuve Daniels-Dubar, 31, rue de la Chapelle ; chez M. Florent Moeneclaye, 37, chaussée de Thourout.
A WIMEREUX : chez Callain-Gouillard, libraire. 32188

TOURCOING

Un ouvrier peintre pris dans une transmission. — Un accident s'est produit chez M. Lecomte, fabricant de bonneterie, rue de Dunkerque. Un ouvrier peintre, M. Henri Loridan, âgé de 19 ans, travaillant pour le compte de M. Scohy-Duleux, était occupé à des travaux de peinture dans un atelier, lorsque sa blouse fut prise dans un arbre de transmission. L'ouvrier fut entraîné, fit quelques tours et retomba sur le sol.

On se précipita aussitôt pour le relever, mais on constata qu'il ne s'était heureusement pas fait de blessures graves. M. le docteur Playoust a constaté des plaies multiples aux bras, au thorax et à la jambe droite. Le blessé a été reconduit à son domicile, rue de Bitche, 11. Il subira une incapacité de travail de vingt-cinq jours.

UN FEU DE CHEMINÉE s'est déclaré jeudi soir, vers huit heures un quart, chez M. Louis Piat, fileur, demeurant rue de la Blanche-Porte, cour Ramart. Le feu était tellement violent que les flammes sortaient de la cheminée. Aussi les pompiers furent-ils prévenus aussitôt. En quelques minutes, ils eurent éteint le feu de cheminée, qui n'a occasionné que des dégâts insignifiants. Ce commencement d'incendie avait amené rue de la Blanche-Porte, une foule énorme.

LE VOL DE LA RUE DU BLANC-SEAU. — Dans notre dernier numéro nous avons relaté le vol audacieux commis au comptoir, chez M. Arthur Dhalluin, cabaretier, rue du Blanc-Seau, 321. On sait que c'est un entrepreneur de Roubaix, M. Désiré Cartigny, qui, poursuivant à bicyclette, Brouck et Verdonck, avait réussi à les arrêter tous deux derrière le château de M. Vaissier, près de Wasquehal.

Voici le texte d'une lettre que l'Administration municipale vient d'adresser à M. Cartigny pour le féliciter :

« Tourcoing, le 18 juin 1903.

» Monsieur,

» L'Administration municipale vient d'apprendre la courageuse conduite que vous avez tenue le 16 juin courant.

» Un rapport nous a fait connaître que, par pur dévouement civique vous avez, au mépris du danger qu'il pouvait y avoir à le faire, arrêté, seul, deux cambrioleurs que vous aviez surpris en flagrant délit de vol au comptoir chez M. Arthur Dhalluin, cabaretier, rue du Blanc-Seau, 321, en cette ville.

» Votre action est d'autant plus méritoire qu'elle a été spontanée, et que votre initiative a permis à la police de mettre la main sur deux mauvais sujets qu'elle recherchait.

» Aussi, sommes-nous très heureux de vous présenter nos bien vives félicitations pour le vrai courage dont vous avez fait preuve en cette circonstance.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée. » *Le Maire de Tourcoing.*

L'AFFREUX ACCIDENT DE LA GARE. — Les funérailles de Victor Schelstraete, la victime de l'horrible accident survenu, lundi, à la gare, ont eu lieu, jeudi matin, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame. Dans l'assistance, on remarquait divers employés de la Compagnie du Nord et des camarades du défunt. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont de Neuville.

BLESSÉ EN MONTANT SUR UN CAMION. — Jeudi vers midi, un jeune homme de 17 ans, André Langlais, mouleur, demeurant rue Achille-Testelin, 110, a été victime d'un accident heureusement peu grave, place de la Croix-Rouge. Ayant voulu monter à la marche sur un camion appartenant à M. Blom, il s'y prit maladroitement et une des roues du véhicule lui est passée sur le pied droit. Conduit dans une maison voisine, Langlais y a reçu les soins d'un médecin qui a constaté une entorse peu grave. Le blessé a été reconduit à son domicile.

UN ACCIDENT sans gravité s'est produit, jeudi matin, place des Halles. La voiture de M. Charles Samain, marchand de légumes, rue du Souvenir, a accroché la voiture à bras de Mme veuve Hanno, marchande, rue du Tilleul. Le bien de la petite voiture a été brisé. M. Samain et Mme Hanno se sont arrangés à l'amiable.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Masure Dutour fils, un rabateur, Joseph Pyck, 56 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dewyn. — Un tisserand de la Maison Alphonse Poliet, Maurice Joostens, 22 ans, s'est contusionné le pouce droit en soulevant un bac de métier. Dix jours de repos. Docteur Decherf. — A la gare, un ouvrier, Gustave Marthe, 27 ans, a été contusionné au pied gauche par la chute d'un ressort de pression. Quelques jours de repos. Docteur Brunet.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de jeudi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : marée, 1.500 k. ; asperges, 87 bottes ; pommes de terre, 500 k. ; amandes vertes, 10 k. ; artichauts, 270 k. ; cerises, 450 k. ; fraises, 230 k. ; pois, 200 k. ; beurre, 20 k.

GRÂCE à un procédé spécial de mouture, tous les éléments nutritifs du blé sont concentrés dans le Pain normal Français, aussi doit-il, être conseillé aux neurasthéniques, aux surmenés, aux diabétiques. *(Voir aux annonces.)* 33002

MARCQ-EN-BARŒUL

L'EXCURSION DU COLLÈGE a eu lieu mercredi. Partis à cinq heures trois quarts du matin par tramway électrique, les professeurs et élèves, au nombre de cent cinquante, ont pris le train de 6 h. 50 pour Ostende à la grande Tourcoing-les-Francs. En arrivant à Ostende, vers neuf heures, les professeurs, guidant chacun leurs élèves, se sont dirigés, les uns vers la mer pour prendre du bains, les autres ont fait une excursion à bandot vers les plages voisines. Le Roi des Belges, qui se trouvait sur la plage, a suivi avec intérêt l'excursion des élèves. A midi, les groupes regagnaient le local du Cercle catholique, où un repas copieux était servi. Cette partie du programme n'a pas été la moins attrayante, car, après une semblable promenade, la faim s'était aiguisée. Les excursionnistes se sont ensuite dirigés vers la gare où ils ont pris le train de 2 h. 53 pour Bruges. Après avoir vénéré la relique du Saint-Sang, professeurs et élèves ont visité la vieille cité, à laquelle se rattachent une quantité de souvenirs historiques d'un très grand intérêt. Ils firent ensuite une provision de victuailles pour la route et reprirent le train de 6 h. 30 pour Marcq-en-Barœul, où ils sont arrivés vers dix heures du soir, enchantés de leur magnifique excursion.

LILLE

LE COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE a tenu mercredi sa séance mensuelle à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Guillaut. L'organisation des concours des 27, 28 et 29 juin, à Quesnoy-sur-Deûle, et la nomination des différents jurys ont tenu une part importante de la réunion.

MM. Modanez et Furne, président et secrétaire du Stud-Book boulonnais, invités à la séance, ont donné d'intéressants détails sur le fonctionnement de cette association et insisté d'une façon très complète les efforts tentés depuis plusieurs années pour l'élevage du cheval boulonnais. Ils ont montré l'intérêt puissant que les éleveurs de l'arrondissement de Lille auraient à s'inspirer des résultats obtenus par le Stud-Book. Deux délégués de cette association assisteront le jury dans les opérations du concours de chevaux à Quesnoy-sur-Deûle. La Société des aviculteurs du Nord s'intéressera aussi pour sa part à l'exposition des volailles et animaux de basse-cour pour laquelle elle met plusieurs médailles à la disposition du Comice.

Enfin, Mme des Rotours, continuant des traditions fêtées, a informé M. le président qu'elle donnait une somme de 100 francs, en surplus de ses libéralités annuelles, pour être attribuée en primes et médailles au concours de Quesnoy-sur-Deûle.

LE CAMBRIOLAGE DE LA RUE PRINCESSE. — Nous avons signalé l'audacieux cambriolage commis il y a quelques jours chez M. Denis du Péage, propriétaire, rue Princesse.

La police et la gendarmerie de Lille s'occupaient très activement de cette affaire. Samedi, la gendarmerie de Lille rencontrait à Annappes un groupe de quatre gredins de 20 à 25 ans. A la vue des gendarmes, le groupe se dispersa dans toutes les directions. Les représentants de la loi purent néanmoins arrêter l'un des individus, un nommé Etienne Chabant, journalier, sans domicile fixe, âgé de 23 ans. Interrogé très habilement, Chabant se troubla à différentes fois, au sujet du vol de la rue Princesse. Il a été déféré au Parquet et écroué à la maison d'arrêt. Le lendemain du cambriolage de la rue Princesse, la police de Lille retrouva dans un appartement un pantalon abandonné qui fut reconnu comme appartenant à un journalier, Louis Cornille, sans domicile, âgé de 24 ans, repris de justice dangereux. Cet individu a été arrêté, mercredi soir.

LES GRÈVES DE LA GORGUE-ESTAIRES. — Le Comité de la grève vient d'adresser à M. le Préfet du Nord la lettre suivante :

« Estaires, 17 juin 1903.

» Monsieur le Préfet,

» Depuis l'entrevue à la Préfecture, toutes négociations officielles ont été rompues avec MM. les patrons de La Gorgue-Estaires. Aucunes propositions ne nous ont été faites.

» Aujourd'hui, nous avons lu dans les journaux de Lille que MM. Dewilde et Schultz déclarent :

« Qu'ils sont prêts à payer les prix de M. Fenaert-Vanhove pour les articles que fabrique cet industriel ; que pour les articles qu'il ne fabrique pas — soit fil, soit coton, — ils sont prêts à accepter les tarifs d'Armentières, avec diminution d'un demi-centime.

» Ces messieurs ne s'étant pas adressés à nous, nous vous prions, M. le Préfet, de vouloir bien continuer l'intervention que vous aviez commencée et de leur faire savoir :

» Que s'ils acceptent intégralement les tarifs d'Armentières, pour le fil et pour le coton, diminués d'un demi-centime, nous acceptons également et sommes prêts à réintégrer leur usine.

» Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux. »

LE CHAUFFAGE DES WAGONS

Dans la séance du 23 avril dernier du Conseil général du Nord, M. Emile Scrive avait déposé un vœu tendant à obtenir que les wagons des Compagnies de chemin de fer soient chauffés à toute époque de l'année, lorsque la température l'exige.

Ce vœu vient d'obtenir satisfaction ; et, par lettre en date du 17 juin, M. le Préfet du Nord a informé M. Emile Scrive que le Ministre des Travaux Publics a invité la Compagnie du Nord à prendre ses dispositions en vue d'assurer le chauffage des voitures à l'automne et au printemps en cas d'abaissement de la température.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Société de secours mutuels des anciens sous-officiers.* — Réunion générale, trimestrielle et obligatoire aura lieu dimanche prochain, 21 courant, au Café Delattre, à quatre heures et demie très précises. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion ; situation financière de la société ; projet de voyage à Halluin ; acceptation de neuf membres participants. — La Commission engage fortement les anciens sous-officiers ne faisant pas encore partie de la société, à profiter de la réunion pour se faire inscrire dans la mutualité, qui leur assure des secours en cas de maladie et une retraite pour la vieillesse.

— Le tirage de la tombola de l'*Union des Sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Lille*, aura lieu dimanche prochain, 21 juin, à onze heures du matin, dans la salle de l'*Ancienne*, rue du Moulin. Les lots pourront être réclamés, dès lundi, chez M. Jules Vroman, rue des Fabricants, 28, à Roubaix.

TOURCOING. — *La Société des Combattants de 1870-1871* tiendra sa réunion trimestrielle dimanche prochain 21 courant, à six heures du soir.

— *Syndicat des courtiers et employés de la laine et des matières textiles.* — Réunion au Café Moors, à huit heures et demie, le vendredi 19 juin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROHN-BOULANGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame ROHN, née Coralie-Madame BOULANGER, membre de l'Association des Mères chrétiennes, décédée à Roubaix, le 18 juin 1903, à l'âge de 62 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le vendredi 19 courant, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 20 dudit mois, à 9 h. ½, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 7, rue de Lille.

Les amis et connaissances de la famille DEFFRENNE-DARDUSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Victorine DARDUSSE, décédée à Wattrelos, le 17 juin 1903, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 20 courant, à 9 heures ½, en l'église Saint-Maclou, sa paroisse, à Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Leers, hameau du Bec, à 9 heures.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 18 juin 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

IMPRUDENCE DE VAGABOND. — Pierre Putman, 34 ans, ancien cordeur, sans domicile fixe, originaire de Roubaix, est un vagabond, qui couche le plupart du temps à la belle étoile. Depuis plusieurs semaines, il avait pris l'habitude de venir chercher abri, la nuit, dans un hangar de la bricoterie Coisne, à la Makoderie, à Croix. Samedi soir, il avait bu plus que de coutume ; il voulut fumer une pipe avant de s'endormir ; il mit ainsi le feu aux paillassons sur lesquels il était allongé. Putman eut la chance de n'être point rôti et de s'échapper du milieu des flammes... mais le garde Decefortrie lui procura un nouvel asile à la prison, du chef de vagabondage et d'incendie par imprudence. Aujourd'hui, le Tribunal correctionnel lui inflige 40 jours d'emprisonnement.

EMPLOYÉ INFIDÈLE. — M. Edmond Dutilleul, marchand de métaux, rue Daubenton, à Roubaix, avait remis, il y a quelque temps, à un employé, une somme de 160 francs, pour verser une provision à un agent d'affaires. L'employé, A. B..., 52 ans, garda la somme pour lui et la dépensa. Depuis lors, il a remboursé le plaignant. Un mois de prison avec sursis.

EN FLAGRANT DÉLIT. — Dans l'après-midi du mercredi 22 avril, vers quatre heures, l'agent de sûreté Triaé, de Roubaix, rencontrait dans la rue Jacquard deux jeunes gens porteurs de paquets. Les jeunes gens ne payaient pas de mine, il voulut voir ce qu'ils avaient : c'étaient quatre cercueils d'enfants et un vase de nuit qu'ils venaient de voler à un étalage, chez M. Pierre Dillies, rue de l'Alma, et chez M. Alphonse Ghuyot, épicier, dans la même rue. Les deux jeunes voleurs sont : Charles Polfliet, 16 ans, manœuvre, rue Grétry, et Edmond Bultinck, 17 ans, sans profession ni domicile fixes. Six jours de prison avec sursis à Charles Polfliet ; huit jours par défaut à Edmond Bultinck.

DANS UNE BOUCHERIE. — Auguste Lebacq, dit Rebus, journalier, demeurant à Templeuve, a volé de la viande chez M. Louis Chrétien, boucher. Il entra le 15 avril dans la boutique, sous prétexte de faire un achat ; et, tandis que le marchand avait le dos tourné, il s'empara d'une livre de viande qu'il mit dans sa poche ; après quoi, il partit, en promettant de revenir quelques instants plus tard chercher ses emplettes ; Lebacq est coutumier du fait ; il a déjà encouru pas mal de condamnations pour vol... et il nie énergiquement, malgré les dépositions affirmatives de divers témoins. Auguste Lebacq s'entend infliger 15 jours de prison.

« Quinze jours pour le roi de Prusse ! » s'écrie-t-il en s'en allant.

LA DURÉE DU TRAVAIL. — Au triage de M. Louis Verhamme, à Roubaix, quartier du Sartel, des ouvriers adultes, occupés dans le même atelier que des femmes et des mineurs de 18 ans, ont travaillé un peu plus de dix heures et demie, afin de rattraper une partie du chômage du lundi, où le travail cessa à quatre heures. Pour les dix contraventions, M. Verhamme encourt dix amendes de 5 francs.

HYGIÈNE D'ATELIER. — Voici un nouveau délit de travail : M. Edmond Deltour, industriel à Roubaix, avait reçu de M. Bellon, inspecteur du travail, une mise en demeure pour l'assainissement de l'atelier ; il fallait chauffer la salle et modifier l'état hygrométrique de la salle. Une première fois, le juge de simple police prononça une condamnation le 6 novembre 1902 ; les travaux n'ayant pas été exécutés, il se voit traduit en police correctionnelle. M. Deltour explique qu'il est en difficultés à ce sujet avec son propriétaire, surtout en fin de bail, et la dépense est assez grande, plusieurs milliers de francs.

Le Tribunal condamne M. Edmond Deltour à cinquante francs d'amende et ordonne que les travaux devront être exécutés dans un délai de cinq mois.

TOUJOURS LES MÊMES. — Octavie Lehombre, 18 ans, demeurant à Roubaix, rue Magenta, a déjà encouru six condamnations pour fraude ; c'est une fille de mauvaise vie, dit la police, qui ne vit que d'expédients. Lundi dernier, elle croyait son ami arrêté pour fraude et se présentait au poste de police pour demander des nouvelles. Le brigadier Latobe lui dit que [illegible] : ça ne put la satisfaire et elle traita de « saleté » le représentant de l'autorité. Cette expression injurieuse fut vaut quinze jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — J.-B. Braye, 45 ans, rattacheur, à Roubaix, rue du Tilleul, est un fraudeur invétéré : son casier judiciaire révèle 23 condamnations pour fraude. Le 14 juin, vers 1 heure du matin, il a été arrêté à Leers, au pont Meurisse, avec 70 kil. de café vert, 650 grammes de tabac, et 500 allumettes, d'une valeur totale de 218 fr. 75 cent. ; il était en compagnie d'un autre individu qui a pu prendre la fuite. Braye s'entend infliger 2 mois de prison et 500 francs d'amende ; la contrainte par corps est fixée au maximum, c'est-à-dire à huit mois. — Julienne Rasson, 19 ans, soigneuse à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, estaminet Verbrugge, fraude de 5.400 allumettes, valeur 5 fr. 40, le 15 juin, vers neuf heures du matin, à Wattrelos, carrière Lefèvre, 3 jours et 500 fr. — César Demulier, chasse à l'aide d'engins prohibés, à Cobrieux, le 2 mai, 6 jours et 50 francs par défaut.

COUR D'APPEL DE DOUAI

QUESTION D'ASSURANCE. — L'affaire Bodel et la Compagnie d'assurances *Le Zurich*, déjà jugée au profit de Mme Bodel par le Tribunal de commerce de Calais, est allée devant la Cour d'appel de Douai, qui, par arrêté du 8 juin 1903, a cassé le jugement du Tribunal de Calais, et déclaré la Compagnie *Le Zurich* bien fondée à refuser à Mme Bodel les 150.000 francs de son assurance sur la vie. La Cour s'appuie sur ce que Mme Bodel n'a pas prouvé que la mort de son mari était due à un accident et non à un suicide, qu'au contraire « certains agissements étranges, certaines constatations faites à l'endroit de la chute de la voiture dans le canal », font croire à une mort volontaire. Mme Bodel est de plus condamnée à tous les frais de première instance et d'appel. Le procès sera plaidé de nouveau devant la Cour de cassation.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 18 juin

Président : M. PETIT, juge de paix. — Ministère public : M. LECOMTE, commissaire de police

IVRESSE. — Un franc à Thomas Alphonse, Crispyn François, Dhellemmes Alfred, Jumnot Léon, Lefebvre Henri, Soury Gustave, Gosset Paul et Nachtergaël Louis. — Deux francs à Soetens Léonard. — Trois francs défaut à Deus Rosine, Gothuds Marie, Bayart Zélia, Bert Julien, Vanwynsberghe Paul, Delannoye Fernand, Jacquet Alphonse, Pin Eugène, qui ont trop bu.

LA CHASSE AUX CHIENS ! — Leurs maîtresses propriétaires sont venus, aussi nombreux que de coutume, s'entendre condamner à un franc d'amende. Ce sont : MM. Hautecket Robert, Duthilly Edouard, Simoens Georges, Beyeermage Henri, Dehaille Gustave, Dervaux Gustave, Maffart Désiré, Browaeys Jean et Willot Juliette.

LES VIOLENCES. — Trois jours de travail à Rys Arthur, Lemoerour Paul. — Deux jours à Tourter Valerie et Crombe Eugène. — Un franc et deux jours de travail à Vanoorghem Fortuné. — Le Tribunal relaxe ensuite du chef de violences : Harnieux Charles, Demesmaeker Julia et Christian Jules.

AFFAIRES DIVERSES. — Un franc à Degrave Henri, Giovanni Renato, Bartholomeus Désiré, Vve Dermidt et Cornaut Aimée, pour entraves de la voie publique. — Un franc à Decourcelle Adolphe, voiturier, dont la voiture n'avait pas la plaque métallique réglementaire. — Un franc à Lespagne Charles, qui tirait sa coupe dans le canal. — Le Tribunal relaxe Lemaire Adolphe, qui distribuait un journal anarchiste aux enfants, du chef de colportage sans autorisation, ce colportage n'étant qu'accidentel à en regrettant de devoir se tirer au texte de la loi. — Trois amendes de cinq francs à Mme Delhaye et à Mlle Drouffe, pour infraction à la loi sur le travail. — Pour avoir circulé avec un vélo sans lanterne, ni grelot, deux francs à Guyot Gustave et un franc à Lesesse René. — Le Tribunal condamne Contarinaux Germaine, et condamne Honoré Alfred à quatre francs d'amende, poursuivis pour tapage injurieux. — Un franc à Verbrugge Désiré, pour vente, à l'arbieux, sans autorisation, et à Bonnet Louis, qui est entré à l'Hippodrome avec un parapluie. — MM. Demey, Deman, Pruvot Charles et Jules, ainsi que Pilart, qui, dans l'ardeur d'une partie de cartes, est oublié l'heure de la fermeture des cabarets, sont condamnés chacun à cinq francs d'amende.

TRIBUNAL CIVIL DE TOURNAI

A PROPOS DE L'AFFAIRE « COLIMAÇON ». — Le Tribunal civil de Tournai vient de juger une intéressante question de droit international, sur l'exécution et la portée de la nouvelle convention franco-belge en matière de compétence judiciaire.

M. Hennebodt, domicilié à Bruxelles, et mis en cause dans divers articles lorsque se produisit l'incident bien connu, avait assigné le *Journal de Roubaix* devant le Tribunal de Tournai. Déjà, à Anvers, il avait obtenu d'assez grosses condamnations contre divers journaux belges, et il réclamait maintenant au *Journal de Roubaix* une somme de 5.000 francs à titre de dommages-intérêts. La de-

---

FEUILLETON DU 20 JUIN 1903 N° 27

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTEPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

XIV. — (SUITE)

— Soigne-la bien — dit-elle à la Marie. — Veille bien sur elle ! je reviens... C'est la fille de Germaine... C'est l'enfant de ma fille !... — Voilà donc pourquoi mon cœur me poussait vers elle, pourquoi je l'ai aimée rien qu'en la voyant...

Véronique s'interrompit tout à coup.

Une pensée douloureuse venait de traverser son cerveau fiévreux.

— Mais son père ? son père à elle ? Pourquoi n'est-il pas là ? — se demanda-t-elle. — Pourquoi n'est-il pas près de la fille vivante et près de la mère morte ?

— Et courant à Magloire :

— L'acte de naissance de ma petite-fille ? — lui demanda-t-elle. — Donnez-le moi... je veux savoir le nom de l'homme qui abandonne ainsi sa femme et son enfant...

Le manchot avait lu l'extrait des actes de l'état civil concernant la petite Marthe.

Il hésitait à le remettre à la grand'mère.

— Ah ! donnez-le-moi !... donnez-le-moi ! — s'écria Véronique frémissante.

Magloire ne pouvait refuser.

Il le lui tendit.

D'une main tremblante, elle déplia le papier timbré, et elle lut :

« — Marthe Sollier, fille de Germaine-Denise Sollier et de père inconnu. »

Un cri de colère et d'indignation s'échappa de son gosier.

— Oh ! les lâches ! les lâches ! — fit-elle ensuite, les dents serr